

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2022

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS, Mme BRAILLON Eliane Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 01/07/2022

### **13. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et Madame Drouet concernant la mise en place de bénévolat à la bibliothèque municipale.**

Actuellement chargée de mission à la région Nouvelle Aquitaine, Madame Myriam Drouet a proposé de réaliser du bénévolat au sein de la bibliothèque municipale de Boisseuil dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle dans le secteur de la lecture publique.

En acceptant cette demande cela permettra d'une part à Madame Myriam Drouet d'avoir une première expérience et une vision plus concrète des missions liées à une bibliothèque municipale et d'autre part à la responsable de la bibliothèque de s'enrichir des compétences de Madame Myriam Drouet (connaissances numériques, gestion et animation de projets, suivi de partenariats).

Les missions suivantes lui seront confiées :

- gestion des prêts et des retours des différentes documentations (livres, DVD...),
- équipement des livres : enregistrement et protection,
- gestion du fonds et du roulement avec la bibliothèque départementale de prêt,
- préparation et organisation des animations,
- participation aux animations.

Dans ce cadre Madame Myriam Drouet aura le statut de collaboratrice occasionnelle du service public et à ce titre il est nécessaire de signer une convention de bénévolat permettant ainsi de fixer les conditions de présence de cette collaboratrice bénévole.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec Madame Myriam Drouet ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

